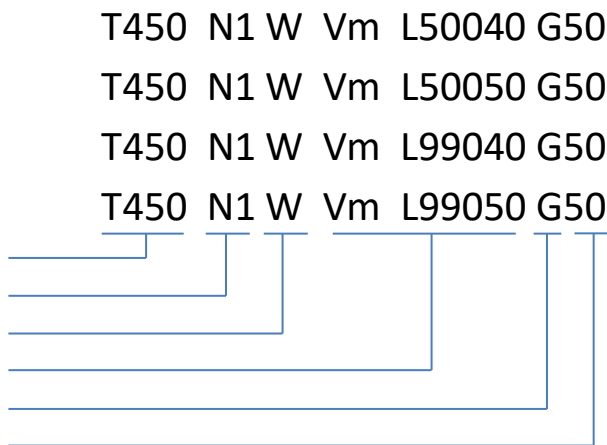


CE 2005 Conforme à la norme NF EN 1856-1 : 2009
 Certificats N° 0071-CPR-0004

Informations sur les caractéristiques :

Température de service nominale : ≤ 450°C
 Niveau de pression : N1 = Dépression
 Utilisation en condition de fonctionnement humide
 Nature du conduit intérieur L99 : 444, L50 : 316L
 Résistant au feu de cheminée : G = oui
 Distance au matériau combustible (en mm)



Série	Isolant	Epaisseur	Matière intérieure	Matière extérieure	Caractéristiques
ORION	Laine de roche insufflée	30 mm	AISI 316L	Acier galvanisé	Démontable, Extérieur, G : Résistant au feu de cheminée
			AISI 444	AISI 441	

∅ int (mm)	130	150	180	200	250	300
∅ ext (mm)	190	210	240	260	310	360
∅ réservation plancher béton (mm)	220	240	270	290	340	390
Poids pour 1m (kg)	5,7	6,4	7,4	8,2	9,9	11,7

La résistance thermique est de 0.52 m².K/W.

Substances dangereuses :

En application de l'article 33 du règlement (CE) n° 1907/2006 REACH, nous vous indiquons qu'aucune substance supérieure à 0.1%, de la liste publiée au journal officiel, n'est présente dans l'ensemble de nos produits.

Application combustibles :

Bûches ou briquettes, Granulés de bois, Gaz et Fioul * (Standard, basse température et condensation).

* Fioul condensation : suivant les recommandations de la notice de l'appareil.

Restrictions :

Non recommandé pour les ambiances halogénées (pressing, salons de coiffure, etc.....)

Entretien :

Utiliser un hérisson nylon 2 fois par an, sauf pour le gaz et le fioul ou un ramonage annuel est suffisant. La vérification du bon état du conduit comporte un essai d'étanchéité au minimum tous les 3 ans. Voir la réglementation en vigueur.

Plaque signalétique :

Une plaque signalétique est à apposer à proximité de l'appareil, ou dans les combles à proximité du conduit ORION.

Recommandation générales :

Les installations doivent respecter les réglementations et DTU en vigueur.

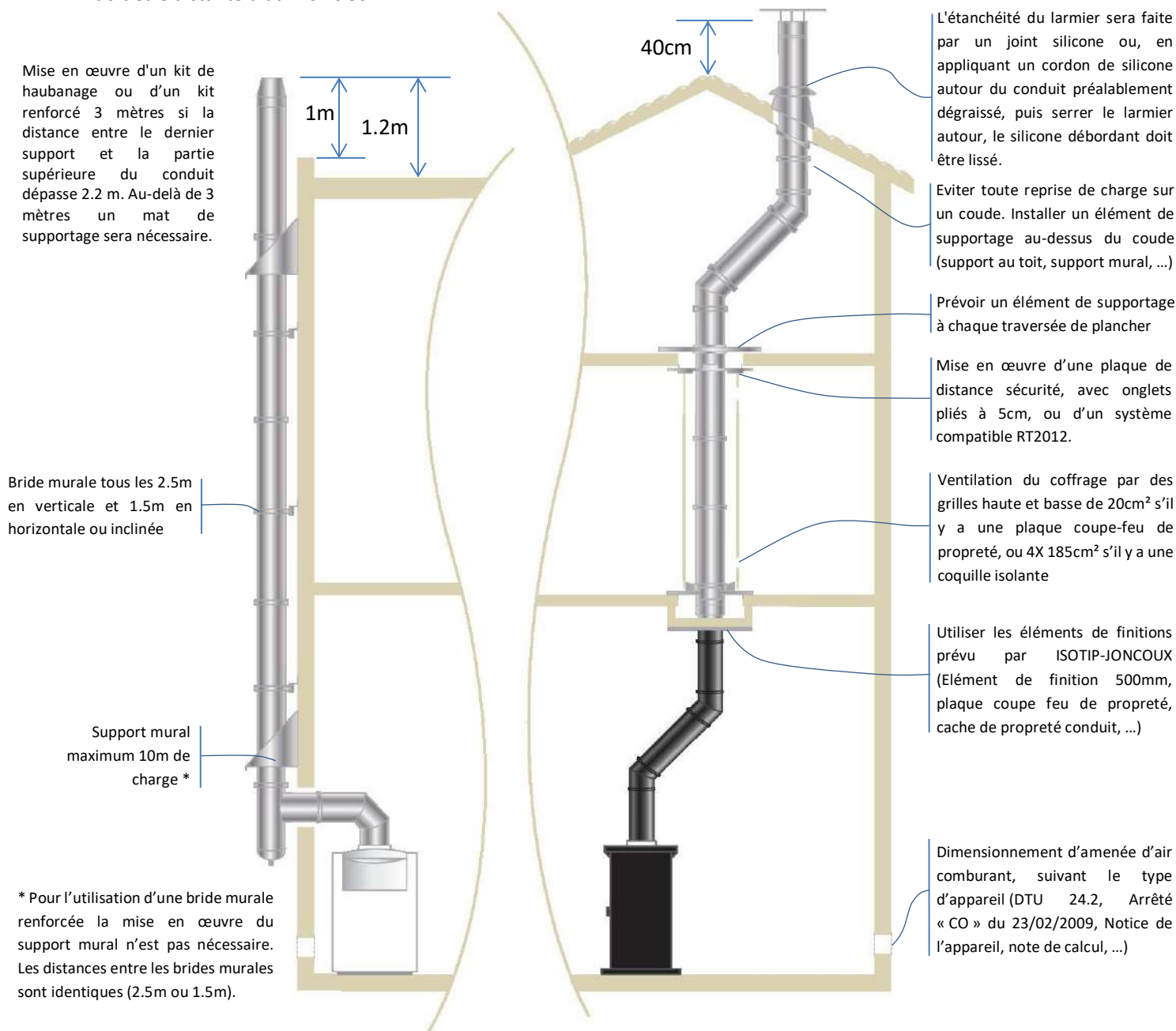
Plusieurs systèmes isolés pour traversée de paroi horizontale et verticale en conformité avec la RT2012 sont disponibles suivant l'ATEC 14/14-2008 délivré par la CCFAT.

La partie haute d'un conduit à tirage naturel doit dépasser de 40cm au moins au-dessus de toute partie de construction distante de moins de 8 m.

Le conduit de cheminée doit être protégé contre les chocs dans les parties habitées.

Le conduit ne doit comporter qu'un seul dévoiement, inférieur ou égal à 45° avec une longueur maximum de 5m.

Ecart au feu : Par rapport aux éléments combustibles (charpente bois, solive, poutre, ...) la paroi externe du conduit doit être distante d'au moins 5cm.



Service technique :

JONCOUX - 79, rue de Berthaucourt - 08000 Charleville Mézières

Tel : 03 24 59 62 62 - Fax : 03 24 37 76 90

Contactez nous



Page 2 sur 2